



Digue humaine 20 septembre 2025

Quelle gestion du trait de côte à Ault ?

Les dernières réunions publiques d'Ault Environnement sur le sujet :

3 novembre 2018, 2 mars 2019 et 26 août 2023

En **2019**, Ault Environnement a commencé à organiser des visites historiques du bord de mer.

En **2020**, Ault Environnement a interpellé les candidats à l'élection municipale.

En **2021** a été créée l'exposition « Histoires de falaises ».

En **2023** a été fêté le 40° anniversaire de la digue 83 en constituant une digue humaine.

La digue humaine a été renouvelée en 2024.

En **2024** l'exposition « Histoires de falaises » a été agrandie et le livre « Ault, Histoires de falaises, des origines géologiques à nos jours » a été édité

Aujourd'hui nous faisons le point sur les politiques publiques concernant les falaises d'Ault.



Un peu d'histoire

100 millions d'années

Constitution du socle calcaire

Dépôt marins d'algues microscopiques, coccolithes et diatomées pendant des dizaines de millions d'années.

350 000 et 150 000 ans

Érosion formant des falaises, la mer étant au niveau actuel

Entre périodes glaciaires et interglaciaires, le niveau de la mer varie de 120 mètres. La Manche est soit une vallée soit une mer.

Le relief en pente douce sur le bord de la vallée est érodé et devient un mur de craie par deux fois, quand la mer est au niveau actuel.

55 000 ans

Atelier de taille de silex au pied de la falaise morte

La mer est à 60 mètres en dessous du niveau actuel.

Des hommes de Néandertal taillent des silex et chassent le mammouth et le cheval.

5000 ans environ

Retour de la mer au niveau actuel

Après la dernière glaciation, l'érosion par la mer a repris.



Un peu d'histoire

- 1825** **Premier cadastre localisant le bord de la falaise**
La falaise est alors à 50 mètres de la table d'orientation rue de St-Valery. Depuis, le trait de côte n'a pas reculé devant le casino protégé par un perré.
- 1953** **Construction du nouveau casino et de murs de soutènement**
Création de chaussées automobiles rues E. Jamart et de St-Valery sur des remblais qui s'affaîsseront légèrement en 2001 et 2021.
- 1979** **Effondrements de maisons dans le quartier de la Pêche**
Dans le fond des valleuses, le sol est plus fragile.
- 1983** **Construction de la digue 83 puis de la casquette**
Michel Couillet député-maire d'Ault a obtenu le soutien de l'Etat.
- 1988** Ault obtient le 1° prix national de la fondation pour la prévention des risques naturels



Le contexte national

Printemps 2009

Grenelle de la mer L'engagement 74 prévoit :

- . Des PPR (Plans de Préventions des risques) dans les communes littorales
- . Des plans de retrait face à la montée des eaux dans des sites pilotes
- . Un suivi des points critiques (érosion, état des ouvrages)
- . Une stratégie nationale pour la gestion du trait de côte, pour le recul stratégique et la défense contre la mer

Février 2010

Tempête Xynthia

Importants dégâts humains et matériels en Vendée en raison d'une submersion marine



Le contexte national

2011

Rapport Cousin

Propositions pour une stratégie nationale de gestion du trait de côte

- **Choix d'aménagement du trait de côte tenant compte de la densité d'implantation des activités et des biens et d'analyses coûts-bénéfices:**

. Secteurs à très faible densité et à dominante naturelle: préservation des écosystèmes côtiers (laisser faire la nature)

. Secteurs d'urbanisation diffuse ou à dominante agricole: recours à des techniques souples de gestion du trait de côte (aménagement légers)

. **Secteurs à dominante urbaine: protections artificialisant fortement envisageables uniquement pour les centres urbains anciens, sur la base d'une analyse coûts-bénéfices et d'une analyse multicritères, sans exclure une relocalisation à plus long terme**

- **Préparation de la relocalisation des activités et des biens** lorsque le coût d'une protection classique, avec des enrochements excède largement la valeur des biens à protéger sur la durée de vie de ces biens.

- Laisser faire l'érosion des falaises a l'avantage d'alimenter en sédiments des portions de rivage situées à l'aval



Le contexte national

2012

Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte

Guide méthodologique des Plans de Prévention des Risques

Appel à projet COUSIN « Relocalisation des activités et des biens »

- **Présentation de la candidature d'Ault** par le SMBS-GLP le 22.11.2022

« Principe retenu: le recul stratégique...

Mettre en œuvre en un temps très resserré le recul de manière effective...

Accompagner dans leur relogement les ménages concernés par le recul stratégique »

- **Cinq projets ont été retenus:**

. Trois communes du littoral aquitain, dont Lacanau

. Deux projets de la côte méditerranéenne

. Un projet en Guadeloupe

. **AULT est le seul territoire non submersible parmi les cinq projets retenus**



Le contexte local

14 février 2013

Le projet de repli d'Ault expliqué par l'État

Le projet de relocalisation: Ault ville-belvédère

« L'objectif du projet est d'envisager le **repli de l'urbanisation et l'acceptation de l'évolution naturelle de la falaise** comme levier d'un nouveau développement de l'économie aultoise. Cela s'articulera autour d'une requalification urbaine à l'échelle de la commune, la création d'un **nouvel espace public « mouvant », en belvédère sur la Manche, organisé sur la falaise libérée**. Cet espace atypique et pittoresque sur plus d'un kilomètre de long et dont la nature même est de reculer avec la falaise, appelé « le chemin du Tendre » est le point clé du projet urbain d'« Ault ville-belvédère ». Au regard des éléments techniques issus de l'étude stratégique initiée en 2011 par le cabinet Interland et le PPRL de 2001 (révision en 2013), il peut être estimé, sur un axe temporel restant à affiner, dans le cadre des études qui seront conduites en 2013, que les enjeux exposés au droit de l'aire de réaménagement sont de l'ordre de plus ou moins **80 éléments bâtis** et ou de leurs accès et d'une voirie de desserte de 1,7 kilomètre. »



Le contexte local

2013

Bataille d'Ault contre le projet de repli stratégique

Les aultois découvrent l'information par la presse

Lever de bouclier des habitants et des commerçants

Relance de l'association Ault Environnement pour se joindre à la bataille
. contre ce projet de démolition des maisons du front de mer et leur
relocalisation sur le site du Moulinet
. contre l'abandon des ouvrages de protection face à la mer

Réunions publiques

Recours administratifs pour obtenir communication des études



Le contexte local

2013 Communication de responsables locaux, incohérences

Emmanuel Maquet conseiller général Courrier Picard du 22 janvier

« C'est peut-être un drame de perdre 80 maisons, mais on va en reconstruire bien plus au Moulinet et c'est vraiment ça le projet. Il faut des actes forts, après dix ans d'études, il faut passer à l'action »

Jean-Claude Buisine président du SMBS-GLP Courrier Picard du 6 avril

« A terme, le front de mer sera une zone touristique sans habitations »

Jean-Claude Geney sous-préfet d'Abbeville en réponse à un aultois

« ...Monsieur Buisine vous conseillait de vous rapprocher de mes services afin de connaître des réponses à la rumeur relative à l'expropriation de 84 habitations le long de la falaise...L'annonce... relayée par la presse n'est fondée sur aucune analyse de données scientifiques »



Le contexte local

2014 Communication de responsables locaux, incohérences

Marthe Sueur maire d'Ault Lettre à Ault Environnement 24 février
« La candidature à l'appel à projet « Cousin » est à l'initiative du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard qui a la compétence trait de côte. **La commune et le conseil municipal n'a pas délibéré à ce sujet** »

Stéphane Costa universitaire à Caen Sciences et avenir juillet 2014
« Combien de temps avant qu'elles ne s'effondrent avec la falaise? Dix ans, trente ans? Nul ne peut le dire avec précision. Mais **ce balcon sur la mer de la côte picarde est condamné à terme**. On ne peut maintenir tout le trait de côte à coup de béton. C'est ruineux et les impacts sur la dynamique littorale sont souvent négatifs. On ne peut le justifier que là où les enjeux économiques et culturels, stratégiques, sont très forts. Il va falloir faire des choix, décider quels espaces on donne à manger à la mer, quels autres on protège momentanément »



Le contexte local

2005-2020 Engagements municipaux, promesses électorales

Bulletin municipal printemps 2005

L'avenir de la ville passe avant tout par la pérennité de ses plages. Comme au jour de notre élection, nous sommes persuadés que le premier des travaux à entreprendre est le prolongement jusqu'à la plage d'Ault-centre de la digue promenade, action qui sauverait la rue de Saint-Valery

Marthe Sueur « Notre engagement municipal » mars 2014

Le trait de côte est le dossier le plus sensible, son maintien est notre objectif primordial. Les aultois seront directement impliqués dans les choix et décisions à prendre pour l'avenir

Marcel Le Moigne Le programme électoral février 2020

Mobilisation... pour qu'Ault bénéficie autant que les stations voisines de protections face à la mer à la hauteur du potentiel touristique: prolongation de la digue 83 pour la protection de la falaise et la promenade



Les actions locales pour préparer le repli

2015 PPR, Plan de Prévention des Risques des falaises picardes

L'Etat a fixé des règles très contraignantes pour les travaux sur les habitations considérées comme menacées à 100 ans.

PAPI Bresle-Somme-Authie piloté par le SMBS-GLP

Le programme d'actions de prévention des inondations prévoit pour Ault:

- . **Déconstruction des épis du Bois de Cise**
 - . **« Entretien minimal pour éviter la ruine, le temps d'organiser le repli »**
- pour les ouvrages de protection du centre et d'Onival.
- . Renforcement de l'ancrage du cordon de galets à Onival
 - . Résilience par le déplacement des réseaux du bord de falaise vers l'intérieur et par la prévention des infiltrations d'eau
 - . Maîtrise des eaux pluviales agricoles et urbaines limitant le ruissellement
 - . Remise en état et embellissement du centre-bourg
 - . Etude sur le devenir du casino et relocalisation sur le Moulinet



Les actions locales pour préparer le repli

2016

Convention stratégie littorale Bresle-Somme-Authie

Signée en septembre par l'Etat, la Région, le Département, la SMBS-GLP, ... pour financer de 2016 à 2021 les actions inscrites dans le PAPI

2018

GEMAPI, Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

La loi attribue en 2014 cette compétence aux intercommunalités au 1^{er} janvier 2018 et institue une taxe GEMAPI perçue par les communautés de communes

- . Ault est concernée pour la défense contre les inondations et contre la mer
- . La CCVS a transféré cette gestion au SMBS-GLP. Elle en assure le financement et en contrôle la mise en œuvre

Domaine public maritime de l'Etat

L'Etat accorde des Autorisations d'Occupation Temporaire mais interdit à Ault tout travaux de renforcement des ouvrages de protection

Tout semble préparer le repli stratégique à Ault



Où en sont les projets?

Bois de Cise

Le PAPI 1 2016-2021 prévoyait la déconstruction des épis

Epis en mauvais état et plus en contact avec la falaise, ce qui accentue l'érosion

Quelle est la meilleure solution pour freiner le recul de la falaise?

Supprimer les épis ou les remettre en état?

Onival

Renforcement prévu de l'ancrage du cordon de galets

Celui-ci est maintenu par l'apport régulier de galets

Où en sont les études financées dans le PAPI 2016-2021?

Y a-t-il plusieurs solutions au choix? Une concertation est-elle prévue?

Une décision a-t-elle été prise?

Quand sont programmés les travaux et comment seront-ils financés?

On ne voit rien venir



Où en sont les projets?

Ault centre

Le PAPI 1 ne prévoyait pas la prolongation de la digue 83

Il faut pourtant **préserv**er la rue de St-Valery remise à neuf et **permettre la promenade** en pied de falaise entre la plage d'Onival et le perré du Casino

Des solutions imaginables:

- . Enrochements au pied de la falaise
- . Taille du haut de la falaise pour limiter les risques d'éboulement
- . Prolongement de la digue-promenade ou construction d'une estacade

Les études prévues sur la stabilité du casino et des murs de soutènement n'ont pas été menées

Deux épis de la plage en mauvais état

Celui qui servait de **rampe pour descendre à la mer** au milieu du perré devait être réparé. **Il semble qu'il soit abandonné.**

Un seul escalier pour accéder à la plage (remis en état depuis 2020)

Pourquoi ne pas rétablir l'escalier sud condamné par l'enrochement?

Le pied de falaise sur la plage au sud du perré pourrait être protégé par des enrochements, écartant le public imprudent du pied de la falaise.



Où en sont les projets?

2019 **Coup d'arrêt au projet de repli ?**

Silence, dénégation, double langage.

La maire d'Ault dit et redit qu'il ne faut pas s'inquiéter et promet de tout faire pour maintenir le trait de côte..

En septembre 2019 lors de la pose de la 1^o pierre du centre culturel, elle affirme que celui-ci n'a pas vocation à remplacer le casino contrairement à ce que disent des mauvaises langues. Pourtant, dans leurs discours, le député et le sénateur la félicitent d'amorcer la relocalisation pour anticiper le recul inéluctable du trait de côte.

Impossibilité juridique et financière d'une relocalisation des 84 maisons

On découvre dans le projet de repli de Lacanau que la loi et le fonds Barnier ne permettent pas d'acheter des maisons qui ne sont pas en péril

En 2019, le conseil d'Etat et le conseil constitutionnel saisis du cas de Soulac confirment que le fonds Barnier ne peut servir pour l'érosion littorale qui est prévisible. Pourtant ce fonds est utilisé à Criel-sur-mer



Le nouveau cadre légal

2021

Loi climat et résilience contre les effets du dérèglement climatique

Possibilité de convention avec l'Etat pour

- . La construction et l'adaptation d'ouvrages de défense contre la mer
- . Les dispositifs de suivi de l'évolution du trait de côte
- . Les opérations d'aménagement liées au recul du trait de côte

Ault fait partie de la liste des communes qui doivent s'adapter à l'érosion

Le PLU intercommunal devra délimiter (comme le fait déjà le PPR)

- . La zone exposée au recul du trait de côte à l'horizon de 30 ans
 - Les extensions de constructions y sont possibles si elles sont démontables
 - Le propriétaire devra démonter à ses frais quand la sécurité ne sera plus assurée
- . La zone exposée à un horizon compris entre 30 et 100 ans

La communauté de communes a un droit de préemption sur la zone de recul à 30 ans et peut ensuite louer la propriété en tenant compte de l'évolution prévisible du trait de côte



Et demain, quels projets?

24 juin 2023

Déclarations lors de l'inauguration du centre-bourg

Marcel Le Moigne a rappelé qu'il reste 160 mètres de digue à réaliser pour protéger le centre. Il a espéré que cela puisse se faire dans le cadre d'un PAPI 2 et du plan climat-résilience avec au moins la pose d'enrochements

Stéphane Haussoulier président du Département et du SMBS-GLP a affirmé qu'on peut naturellement s'associer à la demande du maire de ne pas attendre le pépin pour agir dans l'urgence. Il a regretté que les travaux de protection du littoral ne soient pas commencés.

Christophe Coulon vice-président de la Région a affirmé que le Conseil Régional répondra aux demandes d'aide pour la protection des populations

Christine Royer sous-préfète a affirmé au nom de l'Etat qu'il faut s'adapter au recul du trait de côte et commencer dans certains cas à reculer l'habitat et les activités



Et demain, quels projets?

Juillet 2023

Ault Environnement a relancé la question de la prolongation de la digue 83 suite à l'inauguration du centre bourg.
Le Courrier Picard en a fait état le 8 août 2023

Le maire a affirmé au Courrier Picard :

- . « Notre position est claire. C'est une nécessité de protéger ce pied de falaise et on fera le maximum pour obtenir ce prolongement. Mais immédiatement, c'est utopique. Il faut d'abord consolider ce qui existe.
- . Aucune opération d'ampleur n'a été menée depuis 2019. c'est vrai qu'on nous a un peu perdu de vue.
- . Mise en place prévue de 2 200 tonnes d'enrochements par le SMBS-GLP l'hiver prochain; coût 180 000 € financés par la CCVS
- . En 2024-2025, si tout va bien, 5 380 tonnes au pied de l'esplanade de l'ancien casino; coût 550 000 €
- . Cela correspond à ce que les aultois ont payé comme impôts au titre de la GEMAPI. C'est un juste retour des choses. »



Et demain, quels projets?

Janvier 2024

Ault Environnement a demandé sans succès

« la suppression, dans le rapport de présentation de la révision du PLU, de l’affichage de la vocation de la zone du Moulinet comme devant permettre le repli stratégique en raison de l’érosion côtière, vocation qui ne semble plus correspondre à la réalité. »

On lit en effet dans ce rapport: « Le projet de PLU permet, en compatibilité avec le SCOT, de ... mettre en place une stratégie de repli face au recul du trait de côte ».

On se demande ce qui a motivé la municipalité quand elle a validé dans le PLU l’objectif d’utiliser le projet immobilier du Moulinet pour relocaliser les habitations du front de mer.



Et demain, quels projets?

22 juillet 2024

Le conseil municipal a délibéré sur le programme Falaises du PAPI 2 pour la période 2026-2031. Il comprenait:

- . une étude sur la casquette
- . une étude sur un enrochement au pied de la falaise de la côte de la Montagne.

3 février 2025

Le SMBS-GLP annonce à Ault Environnement que les projets de renforcement des épis de la plage du centre et de renforcement de l'ancrage du cordon de galets à Onival sont abandonnés.

12 avril 2025

Le maire annonce qu'Ault a été exclu du PAPI et que l'État lancerait une nouvelle procédure, un PAGITC, Programme d'Actions de Gestion Intégrée du Trait de Côte.

26 mai 2025

Le Courrier Picard titre: « Trois maires réclament des financements pour des dossiers urgents de protection contre la mer ». « Les maires d'Ault, Fort-Mahon et Quend ont écrit au préfet. »



PAPI 2

Juin 2025

Le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard lance une consultation publique sur le PAPI 2.

On y découvre un programme falaise qui devait en être exclu. Mystère!

. Etude prospective et stratégique de gestion intégrée du trait de côte.

Etude déjà prévue avant 2022 et non réalisée, programmée en 2026-2027 pour 150 000 euros :

« - *Projet de territoire (urbanisme, paysage), stratégie foncière*
- *Evaluation économique des scénarios (type analyse coût/bénéfice)*
- *Le cas échéant, en fonction de l'appréciation des élus, communication/concertation locale* »

. Digue 83. Confortement en pied de falaise: études pour un enrochement (50 000 €) puis travaux (1 450 000 € HT) prévus en 2028.

. Quartier du Bel Air : redéploiement des réseaux et de la voie d'accès

Etudes en 2026 (70 000 €), travaux (2 430 000 € HT) :

. Casquette et casino: étude structurelle globale, travaux de sécurisation.

Etude (150 000 €), calendrier non précisé;



PAPI 2

. Etude prospective et stratégique de gestion intégrée du trait de côte:

« La stratégie ... élaborée en 2014, notamment dans le cadre de l'appel à projet du ministère de l'écologie « Expérimentation de la relocalisation des activités et des biens » reste globalement pertinente aujourd'hui... La démarche s'attachera à s'inscrire dans les éléments de cadrage ... produits par les services de l'Etat »

« Cette étude abordera les thématiques suivantes :

- Transit sédimentaire, ouvrages de protection et projection du recul du trait de côte;*
- Projet de territoire (urbanisme, paysage), stratégie foncière*
- Evaluation économique des scénarios (type analyse coût/bénéfice)*
- Le cas échéant, en fonction de l'appréciation des élus, communication/concertation locale*

Cette étude devait être réalisée avant 2022 (5 ans de retard).

Sujet d'inquiétude: elle respectera le cadrage fixé par l'Etat dont on connaît la position sur la **relocalisation** par ailleurs jugée « pertinente » par le Syndicat Mixte.

La concertation avec la population n'est qu'une éventualité!



PAPI 2

. Digue 83. Confortement en pied de falaise par enrochement

« La digue 83 a été édifiée en 1983 pour protéger la falaise d'Ault de l'érosion. Faute de financement, les travaux n'avaient pas été menés à leur terme et il manque 160m en contrebas du centre-bourg pour rejoindre la digue du casino.

... des travaux de redéploiement des réseaux, d'aménagement des espaces publics du front de mer et du centre-bourg ont été réalisés afin de réduire les facteurs aggravants du risque (infiltration des eaux pluviales et usées) et anticiper le recul progressif de la falaise. Ainsi, le risque étant dû en majeure partie à l'infiltration des eaux de ruissellement et des eaux usées, la vulnérabilité de ce secteur a été réduite.

Pour autant, le secteur non protégé en pied de falaise reste soumis aux assauts de la mer... Pour retarder l'échéance des prochains effondrements de falaise sur ce secteur urbanisé... un enrochement... est proposé. »

C'est une bonne nouvelle. Mais le coût resterait à 90% à charge de la commune et il faudra attendre 2028 si tout va bien!

Il resterait à obtenir l'accord de l'Etat pour les travaux sur le domaine public maritime.



PAPI 2

. Quartier du Bel Air : redéploiement des réseaux et de la voie d'accès

Le Plan de Prévention des Risques (PPR) de 2015 a prévu que la limite du risque d'éboulement à 10 ans (2025) était au niveau du boulevard du Bel Air, seul accès automobile à une vingtaine de maisons.

Depuis, les récents éboulements sous le blockhaus ont montré que le danger était proche.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de 2017 a réservé un emplacement pour une voie de désenclavement du quartier.

Depuis, rien n'avait été fait pour préparer l'avenir.



PAPI 2

. Casquette et casino: étude structurelle globale, travaux de sécurisation.

Il n'y a pas d'échéancier pour cette étude qui devait être faite avant 2022.

« Les diagnostics et sondages conduits en début d'année 2015 ont mis en évidence le très mauvais état de la craie de la falaise sur le secteur du casino. La présence d'eau dans la roche sédimentaire fait porter un risque important sur le casino et le secteur sans que ce risque ne puisse être mesuré à ce jour. Le bâtiment de plusieurs niveaux est intimement lié à la falaise et au mur de soutènement construit devant celle-ci... »

La casquette aménagée en haut de la falaise permet de la « stabiliser » et de « supporter les réseaux et les ouvrages en surplomb ». « Les éléments structuraux sont actuellement fortement impactés par les eaux pluviales, et ce secteur est exposé au risque de glissement de terrain, avec des enjeux majeurs. »

« Etablir un diagnostic de l'état existant, évaluer les dommages et la durée de vie à envisager... définir des projets adaptés ... en faveur de la réduction de la vulnérabilité et du ralentissement de l'échéance du risque.



Ault Environnement demande

une concertation dès la définition des programmes d'études et tout au long de leur déroulement

On verra quels sont les coûts des protections et on jugera collectivement s'ils sont raisonnables au regard des avantages de ces protections.

On verra si l'Etat saura convaincre les Aultois du bien-fondé de sa position constante de refus du renforcement à Ault des protections face à la mer.

On se battra pour que la commune d'Ault bénéficie des mêmes aides que les villes voisines.

Informons-nous! Restons mobilisés!